

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Envoyé en Préfecture le 30/06/21
Reçu en Préfecture le 30/06/21
Affiché le 30/06/21
ID = 056-215601345-20210630-1060
AU

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 31/2021 du 30 juin 2021

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ SIPROPRE DE PLOERMEL POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu les besoins des services pendant l'indisponibilité physique temporaire de l'Agente en charge de ces missions,

Vu la proposition de la société SIPROPRE de Ploërmel en date du 30 juin 2021,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de prestations temporaires de services avec la société SIPROPRE :

- à compter du 5 juillet 2021 et jusqu'au 4 août 2021 inclus pour l'entretien du Centre culturel du Mille Clubs et l'ensemble polyvalent
- à compter du 10 juillet 2021 jusqu'au 09 août 2021 inclus pour l'entretien de la mairie.

Article 2 : Le coût des prestations de services s'élève à 953 euros 26 HT/mois.

Fait à Mohon le 30 juin 2021

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

